

Consultation du LIEN : malgré les embuches, la population se mobilise pour marquer son rejet du projet

Lundi 7 mars 2022

Le 2 mars 2022 s'est terminée la consultation publique organisée par le préfet de l'Hérault concernant le projet routier du LIEN. Il s'agissait de se prononcer sur l'avis que la Mission Régionale d'Autorité environnementale (Mrae) a émis sur l'étude d'impact du LIEN, et sur la réponse du Département. Le résultat de cette consultation doit éclairer l'audience prévue dans les prochaines semaines au conseil d'Etat, qui tranchera sur la poursuite, ou pas, de ce projet conçu il y a près de quarante ans.

Répondre à cette consultation relevait du parcours d'obstacles : question posée particulièrement ambiguë, défauts et biais dans les documents fournis, absence d'information large sur sa tenue. Les vices de procédure sur la forme et sur le fond de cette consultation sont multiples. Sans oublier une accélération visible des travaux au mépris du calendrier juridique, qui avait tout pour décourager : à quoi bon se prononcer si les dés sont jetés ?

Pourtant, les contributions citoyennes ont été nombreuses : 1660 observations ont été déposées dont plus de 60% contre le projet (1042 contre). Si l'on ne retient que les observations répondant à l'objet de la consultation (l'avis environnemental et la réponse du Département), on totalise alors **82% de contre, souvent très argumentés.**

Ce que cette consultation confirme :

L'analyse des observations **confirme que l'étude d'impact du LIEN doit être reprise car le trafic de transit et les effets cumulés du LIEN ont été ignorés**, que ce soit sur l'estimation du trafic automobile et de poids-lourds, ou sur les risques majeurs d'urbanisation non maîtrisée. **La réponse du Département reste incomplète.**

L'objectif réel du projet du LIEN est différent de celui défendu par le Département, celui d'une simple « desserte locale ». Les participants à cette consultation, qu'ils soient opposants ou favorables au projet, y voient l'exact inverse : le LIEN est un contournement routier majeur entre deux autoroutes et il doit servir au développement de zones d'activités.

Michaël Delafosse, pour la Métropole de Montpellier, s'en fait l'écho, pointant que cette infrastructure « *doit être achevée* » pour « **connecter les deux autoroutes de notre territoire** » et que « *des zones d'activité et de logistique importantes [...] ont besoin de cette desserte pour fonctionner efficacement* ».

Définitivement, le mythe de la petite route inter-villages s'effondre. Le bon vieux modèle d'étalement urbain et du « tout voiture » prime sur le respect de l'environnement. « *L'ensemble des carences qui sont légion, témoignent aisément du fait que le projet est daté, à contre-courant et n'est plus sérieux du tout* ». (Extrait du mémoire de Corinne Lepage)

Et après ?

Le résultat de cette consultation est dans les mains de la préfecture, qui doit en tirer une analyse pour la transmettre au Conseil d'Etat. Souhaitons que celle-ci soit faite avec honnêteté et transparence, qu'elle respecte le travail et l'engagement des participant-es. Souhaitons que la préfecture n'invente matière à valider ce projet de périphérique autoroutier. La liaison locale est une chimère utilisée par le Département pour sous-évaluer ou ignorer les impacts environnementaux du LIEN. **L'utilité du LIEN est en question et la demande de régularisation aussi. Le projet doit être abandonné.**

Nous tenons à disposition de la presse l'ensemble des contributions déposées (observations et pièces attachées).

Certaines contributions d'individus sont très synthétiques et éclairantes.

Voir aussi les avis d'associations environnementales (FNE-LR, LPO-Occitanie, SOS-LEZ-Environnement de Montferrier, Oikos Kai Bios, Shifters, etc.), sans oublier les avis de nombreuses mairies de la CGPSL et de Grabels.

Il est intéressant aussi de lire les avis des partis politiques et de certains élus de la Métropole qui ne sont pas tous sur la ligne de leur président et qui ont pris le temps d'analyser les dossiers.

Le SOS-Oulala

En pièce attachée, les deux documents cités dans le texte :

- Lettre de Michël Delafosse, Métropole de Montpellier
- Mémoire du cabinet juridique Hugo Lepage, pointant notamment les vices de la procédure et les carences du projet.